



**OBJECTIF EMPLOI ET
PROFESSIONNALISATION 2030 :**

S'ENGAGER POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

—
SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DU RAPPORT PROSPECTIF DE LA BRANCHE DU SECTEUR
DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE
Sous la direction de Marie Aumont, Mathieu Le Floch et Nadège Turco

À TRAVERS L'EDEC 2021-2023 (ENGAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES), LA BRANCHE DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE A SOUHAITÉ **ANALYSER LES MUTATIONS ACTUELLES DU SECTEUR** EN RÉPONDANT À LA 4^E VAGUE DE L'APPEL À PROJET « SOUTIEN AUX DÉMARCHES PROSPECTIVES COMPÉTENCES », LANCÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2018-2022.

En effet, le précédent EDEC sectoriel 2018-2020 avait souligné l'importance de l'accompagnement, l'individualisation des parcours et la nécessité de rendre visibles les trajectoires professionnelles du secteur. Surtout, il avait mis en exergue la nécessité d'accroître l'attractivité des métiers pour **répondre aux besoins en emploi à l'horizon 2030 : 800 000 postes à pourvoir**, d'après les projections réalisées dans le cadre de cette précédente étude.

Les travaux de cet EDEC PIC 2021-2023 s'inscrivent dans un **contexte économique et social recomposé par la crise sanitaire** qui a profondément marqué le secteur, mais a également mis en lumière le **caractère essentiel de ces « métiers du lien »** pour la société. Ils ont permis de :

- Identifier et analyser les impacts de la pandémie sur les emplois et métiers du secteur
- Dessiner de nouvelles pistes pour agir sur l'attractivité des métiers : diversité des voies d'accès, pluralité des parcours, nouvelles certifications...



■ Ce contrat d'études prospectives, c'est :

- 1 rapport final
- 5 études ou rapports intégrés
- 3 expérimentations



■ Les parties prenantes

- 1 coordinateur :



- 2 partenaires :



LES LEÇONS DE LA CRISE SANITAIRE : UN SECTEUR RÉSILIENT



UNE RELATION DE TRAVAIL RENFORCÉE
entre les particuliers employeurs et les salariés



AU PLUS FORT DE LA CRISE
(1^{ER} CONFINEMENT)¹

2%

des contrats de travail
ont été rompus

92%

des particuliers
employeurs ont maintenu
la rémunération de
leur salarié

≈ 50%

des salariés ont poursuivi
leur activité

83%

des assistants de vie
ont maintenu leur
niveau d'activité



APRÈS LA CRISE²

65%

des particuliers employeurs estiment que la relation de
travail avec le salarié a évolué positivement
ces 5 dernières années

Un ressenti partagé par les salariés...

55%

estiment que la
crise sanitaire a
renforcé cette
évolution de la
relation de travail

62%

ont le sentiment
que leur
employeur a de la
reconnaissance
pour leur activité

89%

des salariés sont
satisfaits de leurs
conditions de
travail

1/3

estime que son
autonomie a augmenté

49%

estiment que leur
salaire a augmenté



UNE NÉCESSAIRE ADAPTATION à un environnement en évolution



LA PROFESSIONNALISATION POURSUIT SA CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE

+ 116%

de départs en formation sur les 5 dernières années (119 500 vs 55 407)

40%

de ces départs en formation concernent des salariés autres qu'assistants maternels en 2022 (contre 25 % en 2017)

X5

pour les départs en formation sur du distanciel entre 2020 et 2022



LES SALARIÉS ONT CONFIANCE EN LEURS PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DANS LE SECTEUR⁴

Dans les 5 prochaines années...

+ 8/10

des assistants maternels et assistants de vie projettent d'exercer le même métier ou un métier en lien avec leur activité actuelle

1/4

des employés familiaux souhaitent évoluer vers un autre métier du secteur des particuliers employeurs

1/5

des gardes d'enfants souhaitent évoluer vers un autre métier du secteur des particuliers employeurs



UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

48%

estiment que leur état physique s'est dégradé au cours des 5 dernières années, la crise sanitaire ayant joué un rôle important⁵

+ 40%

de salariés en moyenne ont bénéficié de formations portant sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels entre 2019 et 2022

RENFORCEMENT DU BLOC DE COMPÉTENCES DÉDIÉ À LA PRÉVENTION ET À LA SÉCURITÉ AU DOMICILE,

commun aux 3 titres à finalité professionnelle IPERIA « Assistant maternel / Garde d'enfants », « Assistant de vie dépendance », « Employé familial »



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COPRÉSENCE, UNE SITUATION D'EMPLOI QUI S'EST ACCRUE PENDANT LA CRISE



La co-présence se caractérise par la présence simultanée de l'employeur et du salarié au domicile pendant les heures de travail. Cette situation s'est étendue avec la crise, engendrant certains risques : incompréhensions, tensions, perte de confiance... D'où l'importance d'établir une communication fluide entre les particuliers employeurs et les salariés.



Pour accompagner cette situation spécifique, le secteur a proposé **une capsule d'e-learning spécifique**, créée par l'Université du domicile, expérimentée et intégrée à deux modules de formation de 21 heures.



RÉPONDRE AU DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

LA VAE PAR BLOCS, une piste explorée pour valoriser les salariés et leur parcours professionnel

En 2019, le secteur a souhaité participer à une **expérimentation nationale pilotée par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP)** qui visait à explorer la validation par l'expérience d'un ou plusieurs blocs de compétences sur les titres du secteur.

▷ OBJECTIF :

Vérifier que le découpage en blocs de compétences par la VAE constitue bien :

- Un levier pour l'accès à la certification
- Un accès rapide à l'emploi
- Une réponse aux difficultés de recrutement sur certains métiers
- Un moyen de réduire la durée des parcours de formation dans le cadre d'une transition professionnelle vers un autre métier

Cette expérimentation s'est prolongée dans le cadre de l'EDEC PIC 2021-2023 avec...

■ DES RÉSULTATS POSITIFS SUR L'EMPLOI :

- Situation en emploi favorable 3 mois après la VAE
- Emploi auprès d'au moins un particulier employeur en CDI
- Renforcement des perspectives d'une meilleure rémunération 6 mois après leur certification

■ DES BÉNÉFICES CONCRETS SUR L'ACTIVITÉ :

- Meilleur exercice du métier au quotidien
- Capacité à mettre en œuvre et valoriser ses compétences auprès des particuliers employeurs
- Force de proposition pour de nouvelles activités, nouveaux services

Les pistes d'évolution testées dans l'expérimentation de la VAE par blocs ont été confirmées par l'expérimentation REVA 2, à laquelle IPERIA a également participé en tant qu'architecte de parcours.

▷ LE POINT CLÉ :

UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATIVE, INTERACTIVE ET INDIVIDUALISÉE.



Participante à l'expérimentation :



“
Dans la VAE par bloc, très ciblée, on sait où on va. C'est plus rassurant, plus simple. Elle permet d'explorer plus précisément l'expérience. L'accompagnement fractionné rend la démarche plus fluide.
”



UNE CERTIFICATION DE NIVEAU 2, porte d'entrée vers le secteur pour de nouveaux publics

En 2022, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche a proposé une **nouvelle certification accessible à des personnes de niveau infra 3**. Elle serait un **tremplin professionnel d'entrée dans le secteur** et permettrait ensuite de pouvoir s'investir dans un des métiers visés par les titres de niveau 3.

■ POURQUOI ?

- Selon nos études métiers, les certifications professionnelles actuelles du secteur ne permettent pas à un certain nombre de publics d'accéder à la reconnaissance des compétences.
- Les forts besoins en emploi annoncés d'ici à 2030 incitent à la création d'une nouvelle voie d'accès pour les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder aux 4 métiers phares du secteur.

■ COMMENT ?

Le secteur des particuliers employeurs et l'emploi à domicile s'engagerait ainsi dans **l'accompagnement social de personnes sans qualification**, éloignées du système scolaire, en proposant une intégration professionnelle avec des perspectives d'évolution, tout en reconnaissant officiellement un niveau de certification.





IPERIA a mené dans le cadre de l'EDEC PIC Sectoriel des enquêtes de terrain auprès des salariés, des particuliers employeurs et des organismes de formation. Les résultats de ces travaux ont permis d'orienter la future certification sur **2 activités principales** :



**L'ENTRETIEN
DU CADRE DE VIE**



**L'ENTRETIEN
DU LINGE**

■ **UNE 1^{ÈRE} EXPÉRIMENTATION RICHE D'ENSEIGNEMENTS**

Selon les 20 personnes l'ayant obtenue, cette certification leur a permis de :

- Acquérir de nouvelles connaissances sur l'entretien du domicile et du linge
- Découvrir de nouvelles pratiques sur la sécurité au domicile
- Mieux comprendre leurs droits et devoirs en tant que salarié
- Gagner en assurance dans l'exercice du métier
- Prendre conscience de la valeur de leur activité

LES PERSONNES ONT IDENTIFIÉ LEURS ACTIVITÉS COMME APPARTENANT À UN UNIVERS PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE, AVEC SES EXIGENCES, SES RÉGLEMENTATIONS, SES TECHNIQUES.



L'APPRENTISSAGE, un dispositif clé à adapter aux singularités du secteur

L'apprentissage est une des réponses aux besoins de diversification des recrutements dans le secteur dans la mesure où il s'adresse notamment à **un public jeune** avec la perspective d'une formation professionnelle initiale sanctionnée par **une certification reconnue**. La réforme de la formation professionnelle de 2018 a ouvert la voie à une opportunité de déploiement de ce dispositif dans le secteur. Opportunité dont se sont saisis les partenaires sociaux.



■ NOVEMBRE 2020

Inscription du besoin de développer cette nouvelle modalité d'accès aux certifications dans l'accord cadre interbranche de mise en œuvre d'une politique de professionnalisation



■ 8 JUILLET 2021

Signature d'un accord de déploiement de l'alternance *via* le contrat d'apprentissage

▷ ADAPTATION DES MODALITÉS DE L'ALTERNANCE AU SECTEUR VIA 2 CANAUX :



- **CRÉATION D'UN CFA SECTORIEL**
abrité au sein de l'Université du domicile



- **FONCTION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DÉLÉGUÉ**
du particulier employeur tuteur



**SCANNEZ CE QR CODE
POUR TÉLÉCHARGER
L'ÉTUDE INTÉGRALE.**



60 avenue de Quakenbrück
BP 30136
61 004 Alençon cedex

—
66 avenue du Maine
75014 Paris



www.institut.iperia.eu

